

ARRETE MUNICIPAL

n° 2023 - 118

**réglementation de la circulation sur l'impasse du Nouveau Hameau (VC 37)
travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable et de reprise de branchements**

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande des entreprises SATP et COLAS du 11/12/2023;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur l'impasse du Nouveau Hameau (VC 37) - durant les travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable et de renouvellement de branchements afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

Du lundi 08 janvier au jeudi 15 février 2024, la circulation sera **INTERDITE sauf pour les riverains** sur l'impasse du Nouveau Hameau (VC 37) - durant les travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable et de renouvellement de branchements

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par les entreprises SATP et COLAS, chargées des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise SATP (74150 RUMILLY) – jm.panisset@satprumilly.fr
- Entreprise COLAS (74330 SILLINGY) – colas-annecy-d@demat.sogelink.fr

SALES, le 18 décembre 2023

Le Maire,

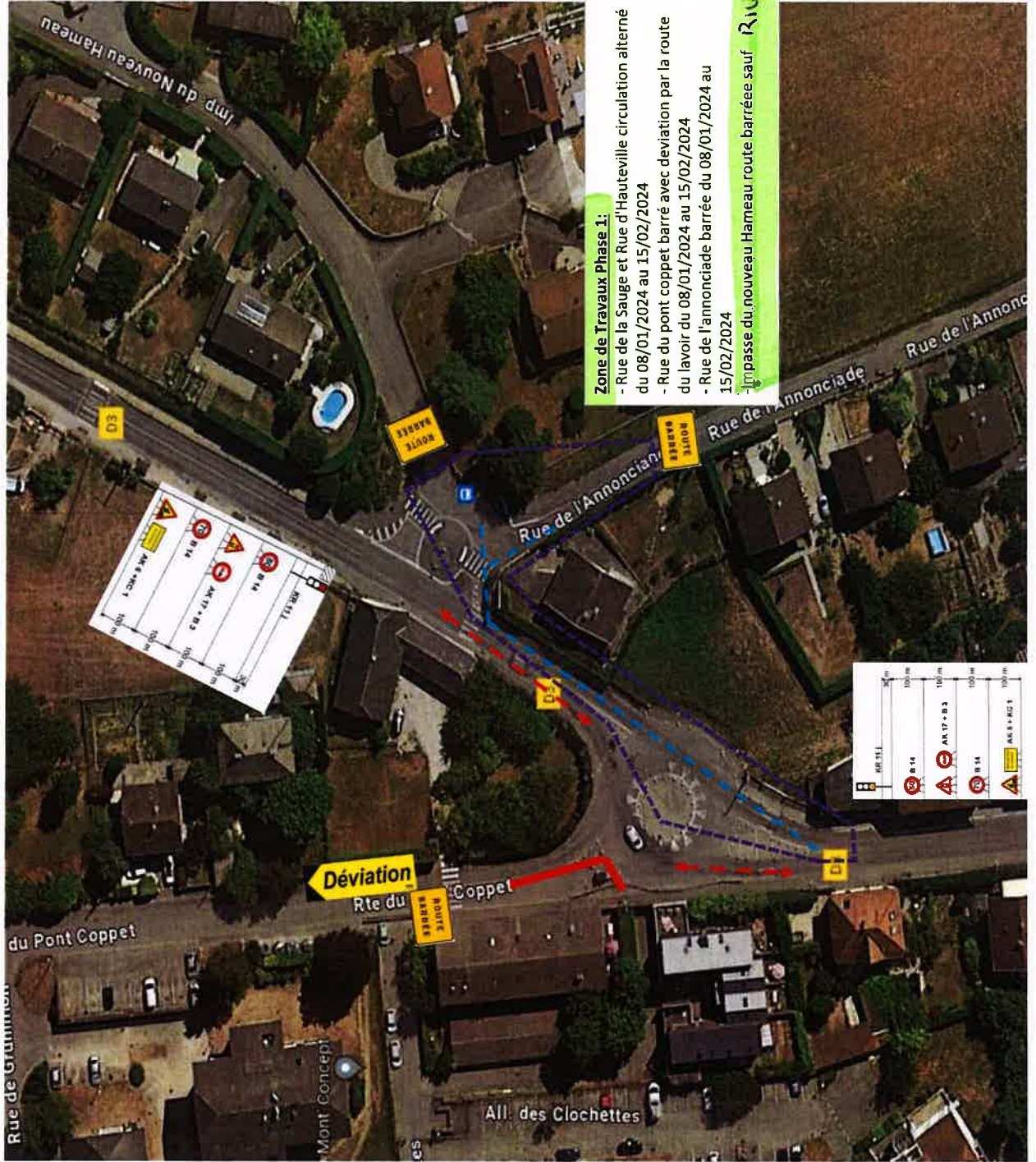
Yohann TRANCHANT



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Anthony AVRILLON – anthony.avrillon@mairie-sales.fr

PLAN DE SIGNALISATION ET DE PHASAGE



Zone de Travaux Phase 1:

- Rue de la Saugé et Rue d'Hauteville circulation alterné du 08/01/2024 au 15/02/2024
- Rue du pont coppet barré avec déviation par la route du lavoir du 08/01/2024 au 15/02/2024
- Rue de l'annonciade barrée du 08/01/2024 au 15/02/2024
- Impasse du nouveau Hameau route barrée sauf Rte du lavoir